

**ARRETE N°2024-DD28-PPSMS-TS-0007  
portant modification de l'agrément n°112  
délivré à la société « Alliance Ambulance »  
sise 7 rue de l'Ormeteau 28300 LEVES  
en ce qui concerne la gérance**

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire**

**VU** le code de la Santé publique et notamment les articles L6311-1 et suivants, R6311-1, R6312-6 et R6313-7 ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret n° 2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié par l'arrêté du 7 juillet 2000 relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 692 du 3 mai 1996 fixant la liste des entreprises de transports sanitaires ayant bénéficié pour leurs véhicules d'autorisations de mise en service de plein droit ;

**VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectées aux transports sanitaires ;

**VU** l'arrêté ministériel du 23 septembre 1988 modifiant l'arrêté du 21 décembre 1987 cité ci-dessous ;

**VU** l'arrêté n° 2021-DD28-OSMS-TS-0015 du 10 juin 2021 portant agrément n° 112 de la société de transport sanitaire « Alliance Ambulance », et ses arrêtés de modification successifs ;

**CONSIDERANT** la demande d'intégration en tant que co-gérant de M. Cyril DE PASQUALE du 14 janvier 2024 à compter du 15 janvier 2024 ;

**CONSIDERANT** le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 janvier 2024 nommant Monsieur Cyril DE PASQUALE co-gérant ;

**CONSIDERANT** que ce changement ne modifie pas les conditions d'agrément ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : il est pris acte, de la modification de la gérance de la société « Alliance Ambulance », à compter du 15 janvier 2024, cogérée par :

- Monsieur Hsan ARFAOUI
- Monsieur Cyril DE PASQUALE
- Monsieur Christophe HAUTREUX
- Monsieur Salah KHATER
- Monsieur Mohammed El Amine LAHMAR
- Monsieur Carl MANTILLA
- Monsieur Benoit MONCHECOURT
- Monsieur Frederic SEIXAS

**ARTICLE 2** : Le reste est sans changement.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs, pourra faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de la date de réception :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire – Cité Coligny – 131, rue du faubourg Bannier – BP 74409 45044 ORLEANS CEDEX 1 ;
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours, accessible par la site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** : La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le directeur départemental d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie est adressée à :

- Madame la directrice du SAMU d'Eure-et-Loir
- Monsieur le président de l'ATSU 28
- Monsieur le président du Tribunal de Commerce de Chartres (Greffe)
- Monsieur le directeur par intérim de la CPAM d'Eure-et-Loir
- Monsieur le directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Eure-et-Loir
- La SARL « Alliance Ambulance »

Fait à Chartres, le **13 FEV. 2024**

Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Centre Val de Loire,  
L'Adjoint au Directeur départemental,

Gérald NAULET

